

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 février 2023**  
~~~~~

**36E CONCOURS DES VINS DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT**  
**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - MONTANT DES PARTICIPATIONS PRIVÉES**  
**ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 février 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 9 février 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT à Mme Véronique NEIL, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. Bernard GOUZIN.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, M. Gregory BRO.

Quorum : 25	Présents : 41	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2021-439-1 du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence obligatoire en matière de Développement économique ;

VU la délibération n°2510 en date du 22 mars 2021 relative à l'actualisation du projet de territoire de la vallée de l'Hérault 2021-2027 comprenant notamment son engagement pour le soutien de la viticulture ;

VU la labellisation « Vignobles et Découvertes » du territoire Cœur d'Hérault et son renouvellement en 2022 ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault organisera en 2023 la 36<sup>ème</sup> édition du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault, qui a vocation à faire une promotion individuelle et collective des vins de notre territoire,

CONSIDERANT que la création en 2022 de la catégorie « vin de garde » permet de valoriser le potentiel de garde des vins rouges de la vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT que la valorisation des vins se fait principalement par la mise en place d'un plan de communication digital et papier pour garantir la visibilité du concours et la diffusion des résultats ainsi que par une soirée de remise des prix « Vinissime »,

CONSIDERANT que la valorisation des vins trouve également son prolongement dans d'autres actions menées par la Communauté de communes, notamment des actions œnotouristiques portées par l'Office de Tourisme Intercommunal (vinothèque, séjours œnotouristiques), des actions pédagogiques avec le Lycée agricole et l'Alternateur (tiers lieu numérique de la vallée de l'Hérault), des actions écoresponsables (tri des bouchons en liège et restitution de l'étude de faisabilité d'une filière liège en vallée de l'Hérault),

CONSIDERANT qu'au-delà de l'aspect promotionnel, le concours des vins est un excellent moyen de créer une dynamique territoriale dans une atmosphère conviviale, permettant aux producteurs de comparer leurs produits et d'échanger sur leurs pratiques,

CONSIDERANT que le montant de l'opération s'élève à 95 000 € TTC,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de confier la coprésidence du jury du concours des vins à Messieurs Jean-François Soto, Guillaume Biau, œnologue et Louis Villaret, Président d'honneur,
- de les autoriser à ce titre, à nommer les membres du jury parmi les professionnels et amateurs avertis,
- de fixer en outre les montants suivants à percevoir :
  - \* au titre de la participation des caves au Concours : 15 € TTC/vin présenté
  - \* au titre du prix du verre et de l'entrée à la soirée Vinissime : 3€ TTC
- d'approuver le projet de plan de financement ci-annexé,
- d'autoriser le Président de la Communauté de communes à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'autoriser le Président de la Communauté de communes à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement ainsi proposé,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de communes à engager et signer toutes les décisions afférentes à ce dossier, et ce compris l'approbation du règlement de participation au concours, validé par le Ministère de l'économie et des finances, les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 3105  
Publication le 21/02/2023  
Notification le  
**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**  
Gignac, le 21/02/2023  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230220-10866-DE-1-1  
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

## Plan de financement

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Communication	62 000 €	65%	Région Occitanie	20 000 €	21%
Organisation (jury et soirée Vinissime)	33 000 €	35%	Département	5 000 €	5%
			Inscriptions au concours	3 000 €	3%
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>28 000 €</b>	<b>29%</b>
			<b>Autofinancement</b>	<b>67 000 €</b>	<b>71%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>95 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>95 000 €</b>	<b>100%</b>

# CONCOURS DES VINS VALLÉE DE L'HÉRAULT 2023





# JURY DE DEGUSTATION: Jeudi 20 avril 2023

Château de Granoupiac – St-André-de-Sangonis  
Labellisation Vignobles et découvertes (2022)



Grande salle (300m<sup>2</sup>), cour d'honneur (350 m<sup>2</sup>), grand préau (160 m<sup>2</sup>)

# CALENDRIER 2023



## ✂ Février

Mise en ligne nouveau site internet

Ouverture pré-inscription jurés

Ouverture inscription producteurs

## ✂ Mi-mars Mars

Clôture Pré-inscription jurés

Nouveauté: Confirmation inscription jurés J- 1 mois (faciliter la participation des actifs)

Clôture inscription producteurs

## ✂ Jeudi 20 Avril

Jury de dégustation & Eductour destiné aux professionnels

## ✂ Mai

Mise en ligne Palmarès

Publication livret Palmarès

## ✂ Vendredi 23 Juin

Vinissime